



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
LYDIE NICOL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°16

1ER JUIN 2023

EMPLOI DES SAISONNIERS

Une feuille de route sans concertation et pas à la hauteur des enjeux

Mercredi 31 mai, le ministère du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion et les ministères délégués chargés du Tourisme et du Logement ont rendu public une feuille de route 2023-2025 pour améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers.

Cette feuille de route est censée offrir des réponses aux difficultés de recrutement rencontrées notamment dans le secteur du tourisme. **Ces difficultés traduisent d'abord, pour la CFDT, des conditions d'emploi et de travail dégradées dans certains secteurs que les salariés ont choisi de quitter.** Ces difficultés sont aussi des effets pervers de la réforme de l'assurance chômage qui a réduit la protection des travailleurs précaires comme les saisonniers contribuant à les décourager d'aller vers ce secteur.

La CFDT regrette le manque de concertation avec les organisations syndicales proches de ces travailleurs, et le manque d'ambition de cette feuille de route pour répondre aux difficultés structurelles. Résultats : les 15 propositions ne sont clairement pas à la hauteur des enjeux !

Ainsi, face au déficit structurel de logement constaté, les offres de logement recensées par la plateforme ou encore la mise à disposition de 7 000 logements sur 3 ans sont très en-deçà des besoins. **Pour la CFDT, il est indispensable de mettre massivement à disposition une offre de logements adaptée, décente et à un prix abordable tout au long de l'année. Le logement ne doit plus être un frein à l'emploi.**

De même, les mesures d'accompagnement et de formation proposées sont pour la plupart déjà mises en œuvre, et de fait, loin de répondre aux difficultés pérennes rencontrées.

Pour la CFDT, l'attractivité des métiers saisonniers passe d'abord par une meilleure reconnaissance de ces travailleurs précaires. Rappelons également que la première responsabilité des employeurs est celle d'appliquer les conventions collectives.

C'est pour cette raison que la CFDT revendique la création d'un socle social minimum en contrepartie de l'extrême flexibilité des emplois. Ce socle doit intégrer notamment :

- la prime de précarité pour l'ensemble des contrats de courte durée, y compris les contrats saisonniers,
- la généralisation de droits à renouvellement de contrat, avec garantie de réembauche d'une saison à l'autre, comme certaines branches ont déjà négocié.
- l'accès à une même couverture sociale collective (complémentaire santé et prévoyance) sur un bassin d'emploi
- Une plateforme de renseignement et d'accompagnement pour l'accès à leurs droits.

Pour la CFDT, renforcer les droits, améliorer les conditions de travail et les salaires des saisonniers est un enjeu central.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



CFDT.FR